

# Côte d'Ivoire : situation des personnes LGBTQI et protection de l'État

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 16 juillet 2021

## **Impressum**

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)

Internet : [www.osar.ch](http://www.osar.ch)

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en français

COPYRIGHT

© 2021 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Cadre légal</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Traitement des personnes LGBTQI par des acteurs étatiques et non-étatiques</b> .....	<b>5</b>
3.1	Persécution et discrimination par des acteurs étatiques .....	5
3.2	Stigmatisation et discrimination par la société et l'entourage .....	6
<b>4</b>	<b>Protection et assistance pour les personnes LGBTQI</b> .....	<b>7</b>
4.1	Capacité de protection et d'assistance de l'État .....	7
4.2	Assistance de la société civile .....	9
<b>5</b>	<b>Accès à des soins de santé mentale</b> .....	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>Sources:</b> .....	<b>11</b>

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

# 1 Introduction

Les questions suivantes sont tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. L'homosexualité ou les relations sexuelles entre personnes du même sexe sont-elles criminalisées en Côte d'Ivoire ? Si oui, les personnes accusées de ce crime sont-elles poursuivies et condamnées ?
2. Qu'en est-il des discriminations et des persécutions portées à l'égard des personnes homosexuelles de la part des tiers (de la société) tant en ville que dans les villages ?
3. La police et les autorités judiciaires sont-elles volontaires et capables de protéger les personnes homosexuelles face aux discriminations, aux persécutions et aux violences liées à leur orientation sexuelle ?
4. Existe-t-il des associations capables de protéger les personnes homosexuelles « à la place » de la police et des autorités judiciaires ?
5. Les personnes homosexuelles victimes de violence et de persécutions peuvent-elles avoir accès à des soins psychologiques en Côte d'Ivoire ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Côte d'Ivoire depuis plusieurs années.<sup>[1]</sup> Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

## 2 Cadre légal

**L'homosexualité n'est pas illégale en droit pénal ivoirien mais certains articles du code pénal peuvent être utilisés pour engager des poursuites contre les personnes LGBTQI.** Dans son rapport sur la situation des droits humains en Côte d'Ivoire couvrant l'année 2020, le *US Department of State* (USDOS) souligne qu'en Côte d'Ivoire, l'homosexualité n'est pas criminalisée, mais que les activités intimes hétérosexuelles et homosexuelles publiques sont susceptibles d'être condamnées comme une forme d'outrage public passible d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement (USDOS, 30 mars 2021). *Freedom House* indique également qu'un comportement sexuel homosexuel (*same-sex relations*) n'est pas pénalement répréhensible en tant que tel en Côte d'Ivoire, mais relève que les personnes LGBTQI peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du langage du code pénal, modifié en juin 2019, qui fait notamment référence aux « actes contre nature » (*Freedom House*, 3 mars 2021). Selon l'*Office français de protection des réfugiés et apatrides* (OFPRA), qui a mené une mission d'enquête en Côte d'Ivoire entre novembre et décembre 2019, le nouveau code pénal adopté en juin 2019 a supprimé la mention d'un « acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe » qui était jusque-là présente dans l'article 360 et était un facteur aggravant (voir paragraphe suivant). Ainsi, la nouvelle version de l'article 360 stipule que « : « Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 000 à 5 000 000 de FCFA, quiconque attende aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de l'âge de 18 ans » (OFPRA, 7 décembre 2019). *Human Rights Watch* (HRW) relève en outre que la nouvelle loi sur le mariage, adoptée en 2019, définit celui-ci comme l'union entre un homme et une femme, excluant ainsi le mariage entre personnes du même sexe (HRW, 14 janvier 2020).

---

[1] [www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine](http://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine)

**Arrestation et poursuites contre des personnes LGBTQI sur la base de l'article 360 sur l'outrage public. Jusqu'à la modification du code pénal en juin 2019, la peine de prison était plus lourde en cas de crime d'outrage commis avec une personne du même sexe.** D'après le *Réseau juridique canadien*, si l'interdiction de l'homosexualité n'est pas formelle en Côte d'Ivoire, le fait que certains articles du Code pénal y fassent référence pourrait inciter les forces de l'ordre à les mobiliser pour des situations qui pourtant ne sont pas celles correspondant au texte (RJC VIH/SIDA, juin 2010). Selon *Amnesty International* (AI), c'est vraisemblablement sur la base de l'article 360 que deux hommes arrêtés en 2016 à Sassandra ont été condamnés (AI, octobre 2018). *The Guardian* notait toutefois, dans un article daté du 26 janvier 2017, que les autorités ivoiriennes avaient refusé d'expliquer pourquoi les deux hommes avaient été arrêtés et détenus. Les procureurs ont refusé de confirmer les charges retenues. Si le droit concernant l'outrage public a bien été invoqué, il s'agirait d'une première, selon des activistes cités par le quotidien britannique (*The Guardian*, 26 janvier 2017). Pour *Reuters*, c'est bien la loi sur l'outrage public qui a été invoquée et celle-ci entraîne une peine de prison plus lourde si le crime a été commis avec une personne de même sexe (*Reuters*, 22 mars 2017). Selon *The Upstream Journal*, un magazine canadien spécialisé dans les questions de droits humains et de justice sociale, cette condamnation de deux jeunes homosexuels est une première dans un pays où l'homosexualité n'est pas criminalisée (*The Upstream Journal*, juin 2017).

### 3 Traitement des personnes LGBTQI par des acteurs étatiques et non-étatiques

**La situation des personnes LGBTQI est problématique et s'est détériorée ces dernières années.** Dans un rapport d'octobre 2018, *Amnesty International* (AI) estime que la situation des personnes LGBTQI s'est détériorée au cours de ces dernières années. Ces personnes font l'objet de pratiques discriminatoires et de violences homophobes, y compris par les forces de sécurité (AI, octobre 2018). USDOS signale des crimes violents ciblant les personnes LGBTQI (USDOS, 30 mars 2021).

#### 3.1 Persécution et discrimination par des acteurs étatiques

**L'attitude des forces de sécurité est problématique ; des cas d'humiliation publique, de torture et de mauvais traitements rapportés.** Selon *Freedom House*, les personnes LGBTQI sont victimes de harcèlement de la part des forces de sécurité (*Freedom House*, 3 mars 2021). USDOS rapporte que les forces de sécurité ont parfois essayé d'humilier les membres de la communauté transgenre en les forçant à se déshabiller en public (USDOS, 13 mars 2019). AI pour sa part signale que des personnes ont été détenues et sujettes à des tortures et autres mauvais traitements (AI, octobre 2018). Selon *The Upstream Journal*, pour les associations LGBTQI, les forces de l'ordre n'hésitent pas à accuser les personnes « efféminées » ou travesties de prostitution, de leur infliger des violences physiques pendant les gardes à vue, mais également de procéder à des descentes et des arrestations arbitraires (*The Upstream Journal*, juin 2017).

## 3.2 Stigmatisation et discrimination par la société et l'entourage

**La discrimination sociale envers les personnes LGBTQI peut prendre une forme violente et homophobe. Des membres de la milice « microbes » se font passer pour des homosexuels pour les attirer et ensuite les attaquer en bande.** Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 13 juillet 2021 par une *personne de contact qui travaille comme directeur d'une association de défense des droits des personnes LGBT en Côte d'Ivoire (personne de contact A)*, la milice « microbes », qui fait référence à des jeunes organisés en gangs violents, est responsable d'attaques contre les personnes LGBTQI. Selon cette source, deux incidents ont eu lieu récemment où des jeunes homosexuels ont été poignardés par des membres de la milice. Pour les attirer, les membres de la milice se font passer pour des homosexuels à la recherche d'une rencontre. Une fois au lieu de rendez-vous, ils font appel à leurs camarades qui viennent avec des couteaux pour les attaquer. Selon USDOS, en 2018 à Abidjan, deux meurtres ont été commis contre deux membres de la communauté transgenre. À plusieurs occasions, des membres de la communauté LGBTQI ont aussi été battus ou ont fait l'objet de chantage de la part de bandits de leurs quartiers (USDOS, 13 mars 2019). Le *Upstream Journal* rapporte qu'en 2016 six jeunes de la communauté LGBTQI, conviés à une réception à l'ambassade des États-Unis en Côte d'Ivoire en hommage aux victimes de la tuerie du 12 juin 2016 dans une boîte de nuit gay de la ville d'Orlando, ont vu leur photo postée sur le site de l'ambassade avec la légende « membres de la communauté LGBTQI ». Résultat : deux de ces jeunes ont été victimes de violence par une foule hostile et quatre ont dû quitter leur foyer sous la pression de la famille qui ignorait jusqu'ici leur orientation sexuelle (*The Upstream Journal*, juin 2017). Une ONG a indiqué à l'OFPRA qu'en novembre 2018, deux transgenres et un homosexuel avaient été frappés et lynchés par des étudiants lors d'une activité de sensibilisation sur la thématique LGBTQI à l'espace américain de l'université de Cocody (OFPRA, 7 décembre 2019).

**L'entourage commet aussi des cas de violence physique ou verbale. Des cas similaires d'actes de violence perpétrés par des personnes découvrant l'orientation sexuelle LGBTQ d'un proche ont été rapportés. Fort rejet de la part du cercle familial qui place souvent les personnes LGBTQI dans une situation de vulnérabilité extrême.** USDOS relève que la discrimination sociale envers la communauté LGBTQI est un problème et que celle-ci provient également des membres de la famille. Ainsi, en février 2020, un homme homosexuel a été violemment battu par des membres de sa famille alors qu'il venait de leur présenter son partenaire. Le lendemain, son oncle lui a dit qu'il ne tolérerait pas que son homosexualité nuise à l'image de sa famille. Il a par la suite encouragé des membres de sa famille de le battre ou de le tuer (USDOS, 30 mars 2021). Le site d'information local *Abidjan.net* cite le cas d'un homme homosexuel menacé de mort, depuis l'officialisation de son homosexualité à sa famille. Lorsque cet homme a annoncé officiellement à son père et au reste de sa famille son homosexualité, il a été immédiatement mis à la porte du domicile familial et verbalement renié par son père, pour qui l'homosexualité est un acte assimilable à un crime (*Abidjan.net*, 17 juin 2014). Des organisations de défense des droits des personnes LGBTQI ont indiqué à l'OFPRA que dans la majorité des cas, les personnes LGBTQI sont rejetées par leur familles et proches pour qui l'homosexualité est un déshonneur. Ce rejet peut prendre la forme d'un ostracisme, d'une expulsion du domicile familial ou encore de violences physiques ou psychiques. Depuis 2014, certaines familles évangélistes ont placé

leurs enfants « déviants » dans des camps de prières, pendant une période qui peut durer six mois, avec l'espoir que ces enfants redeviennent « normaux ». Selon les organisations rencontrées par l'OFPRA, les personnes rejetées par leurs familles se retrouvent souvent dans une situation de précarité et de vulnérabilité extrême, certaines étant forcées de recourir à la prostitution pour survivre (OFPRA, 7 décembre 2019).

**La discrimination sociale peut impliquer des problèmes d'accès au logement, aux soins de santé ou à l'emploi. Une discrimination plus forte en dehors d'Abidjan et dans les zones rurales.** Des groupes de défense des droits humains, cités par USDOS, rapportent que des membres de la communauté LGBTQI ont été expulsés de leurs logements par les propriétaires (USDOS, 30 mars 2021). *VOA Afrique* rapporte également le cas d'un homosexuel expulsé de la maison qu'il louait parce que le propriétaire désapprouvait que des personnes LGBTQI viennent le visiter et qu'il ne « voulait pas de ce genre de personne chez lui » (*VOA Afrique*, 9 octobre 2019). Le rapport de l'OFPRA cite également l'exemple d'un jeune homme LGBTQI de Yamoussoukro qui a d'abord vu son loyer doubler et l'eau coupée avant d'être forcé de quitter son logement et de se réfugier à Bouaké (OFPRA, 7 décembre 2019). L'accès aux soins de santé pour les personnes LGBTQI peut aussi être problématique. USDOS a eu connaissance de cas où les médecins ont refusé le traitement à des patients LGBTQI ou des pharmaciens ont refusé de leur vendre des médicaments (USDOS, 30 mars 2021). Un membre de l'ONG *Action Secours Social*, une organisation de défense des droits des personnes LGBTQI, interrogé par *VOA Afrique*, témoigne que ces personnes sont souvent traitées de « malades » ou de « maudits ». Elles ont également peur d'aller dans les centres de santé malgré des besoins plus importants, notamment pour soigner des infections VIH/SIDA (*VOA Afrique*, 9 octobre 2019). Dans le cadre de l'accès à l'emploi, USDOS estime aussi que la discrimination notamment des personnes LGBTQI est problématique (USDOS, 30 mars 2021). Selon le rapport de l'OFPRA, la discrimination sociale est plus forte en dehors d'Abidjan. Par exemple, à Bouaké les personnes LGBTQI doivent davantage cacher leur orientation sexuelle pour éviter de s'exposer aux discriminations et aux violences (OFPRA, 7 décembre 2019).

## 4 Protection et assistance pour les personnes LGBTQI

### 4.1 Capacité de protection et d'assistance de l'État

**Les dispositions interdisant la discrimination n'incluent pas de protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. En 2019, la Côte d'Ivoire a rejeté les recommandations issues de l'Examen périodique universel, visant à renforcer la protection des personnes LGBTQI.** *Human Rights Watch* (HRW) relève qu'une disposition anti-discrimination dans la nouvelle Constitution de la Côte d'Ivoire, promulguée en janvier 2017, n'inclut pas de protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (HRW, 18 janvier 2018). En effet, comme le relève aussi USDOS, la Constitution garantit l'égalité d'accès à l'emploi public ou privé et interdit toute discrimination dans l'accès à l'emploi ou dans la poursuite d'une activité professionnelle fondée sur le sexe, l'ethnie, ou les opinions politiques, religieuses ou philosophiques. Le droit ivoirien ne règle en revanche pas la question de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle. Une loi de 2014

prohibe spécifiquement la discrimination basée sur le statut VIH/SIDA. USDOS souligne aussi que le gouvernement n'applique pas toujours la loi et qu'ainsi la discrimination en ce qui concerne le genre et les personnes LGBTQI continue à être un problème (USDOS, 30 mars 2021). AI rapporte qu'en mai 2019 la Côte d'Ivoire a rejeté les recommandations reçues dans le cadre de l'Examen périodique universel des Nations-Unies et qui visaient à protéger les personnes LGBTQI contre la violence (AI, 8 avril 2020). Dans son dernier rapport sur la Côte d'Ivoire, la *Bertelsmann Stiftung* estime que des minorités telles que les personnes LGBTQI font face à de la discrimination ainsi qu'un manque de protection juridique (BTI, 29 avril 2020).

**Les forces de l'ordre souvent peu enclines à enquêter ou protéger dans les cas de violence contre des personnes LGBTQI. Les victimes ne prennent souvent même pas la peine de porter plainte. Aucune plainte pour agression homophobe n'a encore abouti.**

Selon USDOS, un problème concerne l'absence d'enquête et d'imputabilité de la part de l'État quand il s'agit de crimes violents contre des personnes LGBTQI. De manière générale, les autorités font preuve de peu d'empressement et d'efficacité lorsqu'elles doivent répondre à des incidents de violence visant la communauté LGBTQI. En conséquence, les victimes ne signalent souvent pas à la police les menaces et les violences à leur encontre, y compris les homicides et les attaques, car elles ne pensent pas que les autorités les prendront au sérieux (USDOS, 30 mars 2021). *VOA Afrique* cite l'exemple d'un jeune gay qui a été attaqué à la machette en mars 2019 à Bouaké. Il a décidé de garder le silence et de ne pas porter plainte contre ses agresseurs de peur de subir des représailles (*VOA Afrique*, 9 octobre 2019). Selon le représentant d'une association de défense des droits humains, interrogé par l'OFPRA fin 2019, il arrive que les agents de police refusent d'assister les personnes LGBTQI. Des associations rencontrées par l'OFPRA indiquent qu'il y a une persistance de comportement hostiles de la part des autorités et que cela représente un obstacle à la jouissance des droits des personnes LGBTQI. Ces associations ont indiqué que jusqu'à ce jour (fin 2019) aucune plainte pour agression homophobe ou transphobe n'avait abouti à une condamnation (OFPRA, 7 décembre 2019). Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 13 juillet 2021 par la *personne de contact A*, les forces de l'ordre ont un biais anti-LGBTQI. Si une personne LGBTQI s'adresse à la police pour se plaindre d'une agression, alors c'est souvent elle qui sera arrêtée et non pas l'agresseur.

**Programmes de l'État pour former les acteurs de la prise en charge des populations à risque du VIH/SIDA. Mise en place de points focaux « genre » dans les commissariats de police. Il existe toutefois des poches de résistance au sein de la police.**

Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 14 juillet 2021 par une *personne de contact qui est un ancien chef de projet pour une ONG de défense des droits des minorités sexuelles en Côte d'Ivoire (personne de contact B)*, ces dernières années, l'État ivoirien s'est engagé auprès de partenaires bilatéraux pour le respect des lois et des libertés individuelles, essentiellement dans la lutte contre le SIDA. A cet effet, il a mis en place des programmes pour former les acteurs de la prise en charge des populations-clés, notamment les LGBTQI, les travailleurs-euses du sexe, les personnes victimes d'addiction et les jeunes filles vulnérables. Ces mesures ont notamment permis la mise en place de points focaux « genre » dans les commissariats pour accompagner les personnes victimes de violences de genre et autres formes de violence, y compris les personnes LGBTQI. Toutefois, selon cette *personne de contact B*, des manquements continuent d'être observés, notamment une formation qui s'est limitée à un nombre réduit de personnel judiciaire et une absence de restitution des acquis entre agents de la fonction publique. Il existe par ailleurs des poches de résistance au sein des forces de l'ordre liées aux dogmes et croyances qui ne voient pas d'un bon œil les personnes LGBTQI.

## 4.2 Assistance de la société civile

**Assistance et soutien limités disponibles auprès d'organisations d'aide aux personnes LGBTQI. Aucune n'a toutefois les moyens de loger les personnes LGBTQI. Ces organisations sont également victimes de harcèlement et d'attaques.** Selon l'OFPRA, il existe 23 associations actives dans la promotion des droits des personnes LGBTQI en Côte d'Ivoire. Bon nombre de ces organisations, dont beaucoup ont été créés récemment, sont en concurrence et luttent pour obtenir des fonds d'aide au développement et notamment du Fonds SIDA. Alors que certaines, comme le *Secours social à Bouaké*, ou ACI à Abidjan permettent aux personnes LGBTQI d'avoir un espace de rencontre et de soutien, aucune n'a les moyens pour mettre en place un centre d'accueil qui permettrait de loger les personnes LGBTQI dans le besoin (OFPRA, 7 décembre 2019). Le travail de ces associations est également compliqué par le harcèlement et les attaques dont elles sont victimes. Dans un article de mars 2017, *Reuters* rapporte que les organisations LGBTQI à Abidjan sont victimes d'abus, de harcèlement et de violence (*Reuters*, 22 mars 2017). Le site d'information local *Connectionivoirienne.net* rapporte également que le 25 janvier 2014 le siège d'une organisation qui milite pour les droits des LGBTQI atteintes du VIH – *Alternative Côte d'Ivoire* – a été saccagé par une foule d'environ deux cents personnes. Lorsque les membres de l'organisation ont appelé la police à l'aide, cette-dernière n'a pas donné suite à l'appel (*Connectionivoirienne.net*, 30 janvier 2014). Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 14 juillet 2021 par la *personne de contact B*, rares sont les organisations de défense des droits humains qui s'engagent ouvertement à prendre la défense des personnes LGBTQI, principalement de peur d'être associées à ces personnes et accusées de promouvoir le mouvement. Il existe toutefois des associations identitaires LGBTQI qui offrent des services à ces personnes. Ces services sont toutefois très limités dû au manque de financement. *Alternative Côte d'Ivoire* est, selon cette source, la seule association qui offre une prise en charge psychologique pour les cas urgents.

## 5 Accès à des soins de santé mentale

**Nombre limité de structures qui fournissent des soins de santé mentale. Le nombre de structures non-conventionnelles est beaucoup plus élevé, mais les droits humains des patients envoyés dans ces centres ne sont souvent pas respectés.** Selon le site d'information *All Africa*, le nombre de structures sanitaires offrant des soins de santé mentale en Côte d'Ivoire est insuffisant et elles sont mal réparties sur le territoire. En effet, sur les 57 structures existantes, 63 pour cent sont situées dans la région d'Abidjan. Selon la ministre de la santé, citée dans l'article d'*All Africa*, seul un quart des 83 districts sanitaires disposent de structures qui offrent des soins de santé mentale. Le nombre de spécialiste est également insuffisant (*All Africa*, 9 mars 2017). Selon les résultats d'une récente étude de cartographie des centres de santé mentale non-conventionnels menée par le Programme national de santé mentale (PNSM) et rapportés par le site d'information *SciDev.net*, il existe en Côte d'Ivoire un total de 541 structures non-conventionnelles spécialisées en santé mentale, contre seulement 35 établissements conventionnels. Ces structures comprennent 326 camps de prière chrétienne, 127 centre de guérison traditionnels, 29 centre rogya (centre ésotérique musulman) et 59 centre de phytothérapie. Selon cette source, un des problèmes de ces centres non-conventionnels est la maltraitance à l'égard des « patients » qui sont fréquemment enchaînés, contraints au jeûne ou encore battus (*SciDev.net*, 3 février 2021).

**Entre 30 et 50 psychiatres dans un pays qui compte 25 millions d'habitants. La plupart sont concentrés à Abidjan. Des délais d'attente parfois importants dans le service public. Prise en charge plus rapide dans le privé, mais avec des prix plus élevés.** Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 15 novembre 2019 par une *personne de contact qui est un expert en pédopsychiatrie et docteur en psychologie (personne de contact C)*, il y a environ 45 psychiatres en Côte d'Ivoire pour une population de 25 millions d'habitant-e-s. La plupart travaillent à Abidjan. Selon cette source, pour une consultation dans un service public, les délais d'attente dépendent de l'urgence de la situation, mais ils peuvent varier entre un et huit jours. Bien souvent, le patient devra revenir plusieurs fois avant d'être pris en charge. En raison du nombre élevé de patients et du manque de personnel, accéder aux soins de santé mentale est un défi. Le prix d'une consultation varie entre 1500 et 5000 FCFA, ou entre 2.50 et 8.20 francs suisses<sup>1</sup>. Pour une consultation dans le privé, l'attente peut varier entre quelques heures et quelques semaines par exemple si le patient tient absolument à consulter un médecin particulier. De manière générale, le suivi d'un patient est difficile en raison du manque de personnel. Le prix d'une consultation varie entre 20'000 et 25'000 FCFA, ou entre 33 et 41 francs suisses. Selon le courriel envoyé le 15 novembre 2019 à l'OSAR par une *personne de contact, experte en psychiatrie et qui travaille dans un hôpital psychiatrique à Bouaké (personne de contact D)*, environ 30 psychiatres travaillent dans le pays, donc 80 pour cent à Abidjan. Le délai maximum pour obtenir une consultation est d'un mois. Le coût d'une consultation est d'environ 5000 FCFA, ou 8.20 francs suisses, dans le public et de 25'000 FCFA, ou 41 francs suisses, dans le privé. Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 18 novembre 2019 par une *personne de contact qui travaille comme médecin psychiatre à Abidjan (personne de contact E)*, il y en a tout une cinquantaine de psychiatres dans le pays. Les délais ne dépassent généralement pas deux semaines. Dans le secteur public, les prix varient entre 1 000 et 5000 FCFA, ou entre 1.60 et 8.20 francs suisses, alors que dans le privé ces prix varient de 25'000 à 30'000 FCFA, ou entre 41 et 49 francs suisses. Selon *APA News*, les tarifs des soins privés ont augmenté en 2019. Pour une consultation avec un psychiatre, une personne devra débourser 20'000 FCFA, ou 33 francs suisses, les jours ouvrables et 30'000 FCFA, ou 49 francs suisses, la nuit, le dimanche ou les jours fériés (*APA News*, janvier 2019).

**L'État ivoirien n'a pas de programme de soutien psychologique aux victimes de violence homophobe. Les coûts des consultations, des traitements et des médicaments sont à la charge du patient.** Selon l'information obtenue par téléphone le 27 mars 2019 auprès d'une *personne de contact de l'OSAR travaillant comme Chargé de relations extérieures d'une association de défense des droits des personnes LGBTQI à Abidjan (personne de contact F)*, une personne victime de violence homophobe en Côte d'Ivoire ne peut avoir accès à un suivi psychologique qu'en s'acquittant elle-même des honoraires du psychologue. Il n'y a pas d'aide de l'État à ce titre-là. Il n'y a pas de programme de l'État visant à encadrer et à soutenir les victimes de violence homophobe. Cette absence de soutien de l'État pour les soins de santé mentale est confirmée par la *personne de contact C*, qui indique que ces soins sont à la charge du patient. Il en va de même pour les médicaments qui ne sont pas remboursés par les assurances. La *personne de contact D* confirme également que les coûts des consultations et des médicaments ne sont pas pris en charge par la Couverture Maladie Universelle (CMU). La *personne de contact E* indique quant à elle que les personnes à bas revenus qui ont besoin de soins psychiatriques ne perçoivent aucune aide de l'État.

---

<sup>1</sup> Selon le taux de change du 17 juillet 2021.

**Accompagnement psychologique possible auprès de certaines associations. Des coûts de 25'000 FCFA par consultation qui peuvent être financés par des ONG ou des associations. D'autres associations, comme ACI, fournissent des soins gratuits.** Selon la *personne de contact A*, il est possible d'avoir accès à un soutien psychologique, mais en l'absence d'un soutien de l'État, cet accès est très limité. Pour obtenir ce soutien, il faut que la victime s'adresse à des ONG ou associations qui pourront l'aider à couvrir les coûts de la consultation. Ces coûts sont au minimum de 25'000 FCFA, ou 41 francs suisses, par consultation. D'après la *personne de contact B*, des soins psychologiques sont fournis par l'association Alternative Côte d'Ivoire (ACI) aux personnes LGBTQI. Ces soins sont gratuits et financés par l'association elle-même qui paie les psychologues. Selon l'information obtenue par téléphone le 1er avril 2019 d'une *personne de contact de l'OSAR travaillant comme Coordinateur d'un projet de soutien psychologique au sein d'une organisation qui milite pour les droits des LGBTQI atteintes du VIH à Abidjan*, un accompagnement psychologique gratuit est fourni aux victimes de violences par son organisation qui compte deux conseillers psychologiques. Selon un programme de l'organisation, les victimes peuvent être délocalisées dans un autre quartier de la ville afin de vivre plus en sécurité. L'organisation reçoit parfois des menaces de la part des familles qui sont à la recherche de leur proche. Les victimes reçues par l'organisation sont peu nombreuses. Selon la BBC, il est également possible d'obtenir un soutien psychologique à la Clinique de Confiance à Abidjan, qui est un centre spécialisé pour les minorités sexuelles. Celles-ci peuvent passer des examens médicaux gratuits, obtenir des médicaments, notamment contre le VIH, et bénéficier d'un espace social (BBC, 6 novembre 2019).

## 6 Sources:

Abidjan.net, 17 juin 2014 :

**« N'Guessan Herman est menacé de mort, depuis l'officialisation de son homosexualité à sa famille. [...] »**

*Après l'agression d'homosexuels à Angré dans la commune de Cocody à l'Est de la capitale économique ivoirienne, il y a quelques mois, un autre jeune ivoirien est encore aujourd'hui menacé. [...] Tout commence en août 2013, quand Herman annonce officiellement à son père et au reste de sa famille [...] son homosexualité. [...] Il est immédiatement vidé de la maison et verbalement renié par son père, par ailleurs, membre de la notabilité de son village, pour qui, l'homosexualité est un sacrilège, une honte, un acte assimilable à un crime. Mais pour N'Guessan Herman, le pire est à venir. Il est injurié de tous, persécuté, vilipendé, par des jeunes [...] de Niangon-Académie où il réside.*

**En octobre 2013, il est bastonné par trois jeunes gens qui l'assailent de violents coups au cours duquel il perdra d'ailleurs une dent.** « Ici, on ne veut pas de pédés, cela n'existera jamais dans notre pays. Ce n'est pas ce que nous ont appris nos parents. Quiconque voudra souiller notre quartier et notre pays en subira les conséquences », entend-t-on dire dans ce quartier. Une thèse fortement répandue **dans la capitale ivoirienne où des homosexuels ont plusieurs fois été pris à partie par des populations.** [...]

*Le cas de N'guessan n'est sûrement pas le dernier dans ce pays, où l'homosexualité est très*

*mal apprécié et vécu.* » Source : Abidjan.net, Violence : Un homosexuel échappe à la mort, 17 juin 2014: [news.abidjan.net/h/501112.html](https://news.abidjan.net/h/501112.html).

AI, 8 avril 2020 :

« *In May, under the UN Universal Periodic Review, Côte d'Ivoire received recommendations on torture, prison conditions, impunity, and the rights to freedom of expression and peaceful assembly. **Côte d'Ivoire explicitly rejected recommendations aiming to protect LGBTI individuals against violence and to decriminalize libel and insults against the head of state.***

» Source: Amnesty International (AI), Human Rights in Africa: Review of 2019 - Cote d'Ivoire, 8 avril 2020: [www.ecoi.net/en/document/2028270.html](https://www.ecoi.net/en/document/2028270.html).

AI, octobre 2018:

« [...] **Amnesty International remains concerned about** restrictions on the right to peaceful assembly and the use of unnecessary and excessive force against peaceful demonstrators, restrictions on the right to freedom of expression, particularly for political activists and journalists, forced evictions, and **discrimination against lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex (LGBTI) persons.** [...]

**Amnesty International is concerned that Côte d'Ivoire rejected recommendations relating to LGBTI rights, including to take measures to prevent discrimination on the grounds of sexual orientation or gender identity.** The authorities argued that they could not accept these recommendations because “under positive law as it currently stands in Côte d'Ivoire and when it comes to people’s attitudes, this recommendation would fail if it were to be kept as is.”

Five years on, **the situation of LGBTI people in Côte d'Ivoire has deteriorated.** As detailed in the section below, **people have been detained and subjected to torture and other ill-treatment.** Two men have been sentenced to prison terms on the basis of their sexual orientation or gender identity, which, according to LGBTI groups, was unprecedented under the previous UPR cycle.

**The authorities do little to bring the suspected perpetrators of violations against LGBTI people to justice.** [...]

While consensual sexual relations between consenting individuals of the same sex are not criminalised in Côte d'Ivoire, **Article 360 of the Criminal Code provides for an aggravation of the minimum penalty prescribed for “gross indecency” when such conduct “consists of an indecent or unnatural act with an individual of the same sex.”** In November 2016, this law was used by the Court of Sassandra, west of Abidjan, to sentence two men to three months’ imprisonment on the basis of their sexual orientation. The two men denied any romantic relationship, and did not have access to a lawyer.

**LGBTI people continue to be subjected to discriminatory practices and homophobic violence, including by members of the security forces. The suspected perpetrators have not been brought to justice.**

On 9 February 2018, two men in civilian clothes who identified themselves as officers of the judicial police arrested a young man at his workplace in a shopping centre in Abidjan. They

*accused him of murder and threatened him at gunpoint. They did not present their badge or an arrest warrant. On the way to the police station, they shouted homophobic insults at him. He was detained at the police station for six days, without access to a lawyer. He was repeatedly beaten to confess to the murder and insulted on the basis of his sexual orientation. Information about his arrest was leaked to the media and on social media, leading to a public outing of his sexual orientation. The police took him to his family house to search it. He was ordered out of the car while in handcuffs and the police officers publicly accused him of the murder and revealed information about his sexual orientation in front of people from the neighbourhood who had gathered. He was eventually released without charge. Fearing for his safety, he remains in hiding as people continue to send him threats on social media. » Source: AI – Amnesty International: Amnesty International submission to the UN Universal Periodic Review, 33rd session of the UPR working group, Mai 2019, octobre 2018: [www.ecoi.net/en/file/local/1457743/1226\\_1550041118\\_afr3197142018english.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/1457743/1226_1550041118_afr3197142018english.pdf).*

AIP, 8 février 2019 :

*« **Un bureau dédié aux victimes des Violences basées sur le genre (VBG) et la protection des personnes vulnérables est désormais fonctionnel** au sein du commissariat de police de Séguéla (Centre-ouest, région du Worodougou), a constaté l'AIP, jeudi. Réalisé dans le cadre du Projet d'appui au renforcement du dialogue socio-sécuritaire (PARDS), ce bureau flambant neuf permettra, selon son animateur, le capitaine Kohon Sébastien, aux victimes "de recourir aux services de sécurité en toute discrétion". « Grâce à ce bureau, des phénomènes comme les cas de viol, de violence conjugale, les mariages forcés et autres mariages précoces sont portés à notre attention », a déclaré le capitaine Kohon [...] » Source : Agence Ivoirienne de Presse (AIP), Côte d'Ivoire Un bureau genre et protection des personnes vulnérables ouvert au commissariat de police de Séguéla, 8 février 2019 : [aip.ci/cote-divoire-un-bureau-genre-et-protection-des-personnes-vulnerables-ouvert-au-commissariat-de-police-de-seguela/](http://aip.ci/cote-divoire-un-bureau-genre-et-protection-des-personnes-vulnerables-ouvert-au-commissariat-de-police-de-seguela/).*

All Africa, 9 mars 2017:

*« La santé mentale semble le parent pauvre du système sanitaire ivoirien. En effet, **il y a un véritable problème de disponibilité des structures sanitaires offrant des soins de santé mentale en Côte d'Ivoire.***

*En effet, **sur 57 structures socio-sanitaires existantes, 15 % sont situées en zone urbaine et 63 % dans la région d'Abidjan.** Ces statistiques ont été révélées par la ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Raymonde Goudou Coffie, le lundi 06 mars dernier lors de la cérémonie d'ouverture du 2ème Congrès international de la Société africaine de santé mentale (Sasm) et le 4ème congrès de la Société de Psychiatrie de Côte d'Ivoire tenus à l'hôtel Belle Cote d'Abidjan. Ce, en présence de la Grande Chancelière de Côte d'Ivoire, Pr Henriette Dagri Diabaté, et des éminents praticiens venus des pays africains et européens. **La ministre ivoirienne de la santé a indiqué qu'au niveau opérationnel, seulement 25,3 % des 83 districts sanitaires disposent de structures offrant des soins de santé mentale. Aussi, a-t-elle relevé qu'il y a une insuffisance des spécialistes en la matière.** » Source: All Africa, Côte d'Ivoire: Situation de la santé mentale en Côte d'Ivoire – Le déficit des médecins spécialistes déploré, 9 mars 2017: <https://fr.allafrica.com/stories/201703100180.html>.*

APA News, janvier 2019 :

« Les soins privés en Côte d'Ivoire connaissent une hausse substantielle depuis le 1er janvier 2019, suite à l'entrée en vigueur des barèmes honoraires et des tarifs des actes médicaux de 1998 dans les cliniques, notamment invitées par leur syndicat à la mise à jour de leurs tarifs. [...]

Les soins infirmiers sont de 25.000 Fcfa/jour, les soins intensifs (K30 réanimateur pour les 3 premiers jours) 250.000 Fcfa/jour. **La consultation du médecin psychiatre est de 20.000 Fcfa les jours ouvrables et de 30.000 Fcfa la nuit, dimanche et les jours fériés.** Les soins d'un jour facturés à 6.000 Fcfa/h. » Source: APA News, Hausse des soins privés en Côte d'Ivoire après la mise à jour des barèmes de 98, 6 janvier 2019: [www.atoo.ci/2019/01/06/hausse-des-soins-privés-en-cote-divoire-apres-la-mise-a-jour-des-baremes-de-98/](http://www.atoo.ci/2019/01/06/hausse-des-soins-privés-en-cote-divoire-apres-la-mise-a-jour-des-baremes-de-98/).

BBC, 6 novembre 2019:

« **La Clinique de confiance à Abidjan est devenue un centre spécialisé pour les minorités sexuelles de Côte d'Ivoire, offrant soins et conseils aux personnes dans le besoin.** [...]

**Il s'agit d'un centre de santé spécialisé qui travaille à réduire la propagation du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles parmi les populations clés.** [...]

Les populations clés comprennent les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogues injectables, les transgenres, les prisonniers et les hommes comme Joël qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes.

"J'ai entendu parler de la clinique par l'intermédiaire d'un ami branché", indique Joël. "Branché", dans ce contexte et dans l'argot LGBTQI+ ivoirien signifie "gay".

"Mon ami m'a encouragé à me rendre à la clinique pour un bilan de santé et un test de dépistage du VIH. Je me suis préparé à accepter le résultat final. Si le test était négatif, tant mieux super, mais s'il était positif, je savais que je devrais l'accepter aussi", déclare-t-il.

Joël a finalement appris qu'il était séropositif et il vient maintenant à la Clinique de confiance pour des examens mensuels gratuits, **un soutien psychologique** et des médicaments, y compris un traitement antirétroviral.

Ces dernières années, la Clinique de confiance est devenue un espace social où les personnes LGBTQI+ se sentent libres et en sécurité pour discuter de questions de santé avec les médecins, les travailleurs sociaux et même entre eux.

*Des préjugés qui persistent*

**Etre homosexuel - au sens de l'orientation sexuelle - n'est pas illégale en Côte d'Ivoire, mais l'homosexualité est largement considérée comme taboue.**

**Ce qui implique que les personnes LGBTQI+ doivent à la limite cacher leur orientation sexuelle pour recevoir des soins de santé adéquats dans la plupart des cliniques et hôpitaux.**

*"Les membres de la communauté LGBTQI+ se font soigner dans tous les hôpitaux sauf que le personnel médical ignore tout de leur orientation sexuelle" nous explique Dr Anoma Camille directeur de la Clinique de confiance.*

**"Certains professionnels de santé ont encore une forme de réticence vis-à-vis des homosexuels dans leur prise en charge" nous explique Dr Aka Emmanuel, médecin généraliste à la Clinique de Confiance.**

**"Cela peut être dû au manque d'information qu'ils ont sur les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et les femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes (FSF), ou peut-être parce que l'orientation sexuelle reste un sujet tabou. En réalité, les homosexuels sont des patients comme les autres".**

*La clinique a établi une relation de confiance entre le personnel de santé et les personnes LGBTQI+ en travaillant avec des populations clés et des ONG LGBTQI+ depuis plus de 10 ans. [...]*

*L'ONG Espace Confiance n'a pas seulement la Clinique de Confiance comme centre de santé.*

*Cinq autres centres qui offrent des services de prévention et de sensibilisation aux populations clés sont sous la gestion de cette ONG. [...] » Source: BBC, Soigner les LGBTQI+ de Côte d'Ivoire, un défi pour la Clinique de Confiance, 6 novembre 2019: [www.bbc.com/afrique/region-50309174](http://www.bbc.com/afrique/region-50309174).*

BTI, 29 avril 2020:

**« Although the situation has been normalized since May 2011, the lack of control over the security sector still leads to human rights abuses. This includes gender-specific rights violations and sexual violence, cases of torture and disappearance, lack of police investigation and judicial prosecution; insufficient protection of LGBT and albinos against discrimination; and insufficient enforcement of legal provisions to suppress female genital mutilation (although the legal provisions were even included in the 2016 constitution). [...]**

*While equality of opportunity is protected by the constitution and other legal norms, people from the north have faced discrimination in the education system and the job market since the mid-1990s. With a northerner now holding the presidency since 2011, this discrimination has stopped, but the effects of previous marginalization and the lack of a well-structured policy for better integration are still felt. **Other minorities, such as albino people and LGBTQ sexual orientation, face discrimination and lack legal protection.**» Source: Bertelsmann Stiftung, BTI 2020 Country Report Côte d'Ivoire, 29 avril 2020, p. 10-11, 21: [www.ecoi.net/en/file/local/2029561/country\\_report\\_2020\\_CIV.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/2029561/country_report_2020_CIV.pdf).*

Code Pénal CI, 31 août 1981 :

« LIVRE II : DROIT PENAL SPECIAL  
TITRE II : CRIMES ET DELITS CONTRE LES PERSONNES  
CHAPITRE 2 : ATTENTATS AUX MOEURS  
SECTION 3 : OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

Article 360

Est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs quiconque commet un outrage public à la pudeur.

- **Si l'outrage public à la pudeur consiste en un acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe, l'emprisonnement est de six mois à deux ans et l'amende de 50.000 à 300.000 francs.**

- Les peines peuvent être portées au double si le délit a été commis envers un mineur ou en présence d'un mineur de dix-huit ans. » Source : Code pénal de la Côte d'Ivoire, 31 août 1981 : [www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahU-KEwj0ipmWkKDhAhVy66YKHVtSDKUQFjAAegQI-BRAC&url=http%3A%2F%2Fwww.apdhci.org%2Fimages%2Fdocuments\\_pdf%2Finstru-ments\\_ivoiriens\\_des\\_droits\\_de\\_homme%2Fcode\\_penal\\_ci.pdf&usq=AOvVaw3p7sap5WFPzk7tiGiq4Rxz](http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahU-KEwj0ipmWkKDhAhVy66YKHVtSDKUQFjAAegQI-BRAC&url=http%3A%2F%2Fwww.apdhci.org%2Fimages%2Fdocuments_pdf%2Finstru-ments_ivoiriens_des_droits_de_homme%2Fcode_penal_ci.pdf&usq=AOvVaw3p7sap5WFPzk7tiGiq4Rxz).

Connectionivoirienne.net, 30 janvier 2014 :

« Le 25 janvier 2014, **le siège d'Alternative Côte d'Ivoire – une organisation qui milite pour les droits des Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres et Intersexuées (LGBTI) vivant avec le VIH, a été saccagé par une foule d'environ deux cents personnes.**

Des ordinateurs ont été volés et l'agent de sécurité a si été violemment passé à tabac au point qu'il a dû être hospitalisé.

**Quand les membres de l'organisation ont contacté la police, ils ont été accusés d'être des homosexuels et des proxénètes ; la police leur a également affirmé qu'elle avait mieux à faire que de traiter leur problème.**

En début de semaine dernière, une foule en colère a lancé des cailloux et des débris contre le siège d'Alternatif Côte d'Ivoire et les murs du bâtiment ont été recouverts de graffitis sur lesquels étaient inscrits les mots « Non aux pédés ».

Le 20 janvier 2014, le domicile du Directeur d'Alternatif Côte d'Ivoire, Claver Touré, a été pris pour cible dans son quartier d'Angré, à Abidjan. Un membre des forces de sécurité aurait fait partie des assaillants.

De nombreuses personnes travaillant au sein de cette organisation se cachent actuellement par peur des représailles. » Source : Connectionivoirienne, Côte d'Ivoire – Amnesty International condamne la vague d'attaque homophobe, 30 janvier 2014 : [www.connectionivoirienne.net/2014/01/30/cote-divoire-amnesty-international-condamne-la-vague-dattaques-homophobes/](http://www.connectionivoirienne.net/2014/01/30/cote-divoire-amnesty-international-condamne-la-vague-dattaques-homophobes/).

Freedom House, 3 mars 2021:

« **Same-sex relations are not criminalized in Côte d'Ivoire, but LGBT+ people can face prosecution under criminal code language amended in 2019 that references “unnatural acts” and “moral sensitivity.” No law prohibits discrimination based on sexual orientation. LGBT+ people face societal prejudice as well as harassment by state security forces.** » Source: Freedom House: Freedom in the World 2019 - Côte d'Ivoire, 3 mars 2021: [www.ecoi.net/en/document/2046505.html](http://www.ecoi.net/en/document/2046505.html).

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 19 juin 2019 :

*« Abidjan, le 19 juin 2019 - Au terme du Conseil des ministres, le 19 juin 2019 à Abidjan, le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, et les membres du gouvernement ont reçu leurs cartes d'assurance dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU). [...] »*

*Ce geste symbolique marque, [...], le démarrage des cotisations effectives au 1er juillet 2019, suivi du début des prestations de la CMU prévu pour le 1er octobre 2019.* » Source : Gouvernement de Côte d'Ivoire, Portail du Gouvernement, Couverture Maladie Universelle : Le président Alassane Ouattara et les membres du gouvernement ont reçu leurs cartes d'assurance, 19 juin 2019 : [www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=10168&d=2](http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=10168&d=2).

HRW, 14 janvier 2020:

*« Consensual sexual relations between consenting individuals of the same sex are not criminalized in Côte d'Ivoire. The new criminal code removed references to acts between members of the same sex as an aggravating factor in cases of public indecency. However, the new marriage law defines marriage as between a man and a woman, and incidents of discrimination against lesbian, gay, bisexual, and transgender (LGBT) persons—including physical assaults—are common.* » Source: Human Rights Watch (HRW), World Report 2020 - Côte d'Ivoire, 14 janvier 2020: [www.ecoi.net/en/document/2022702.html](http://www.ecoi.net/en/document/2022702.html).

HRW, 18 janvier 2018:

*« Sexual Orientation and Gender Identity  
Côte d'Ivoire does not criminalize same-sex conduct, although the criminal code establishes higher minimum sentences for public indecency for same-sex couples. An anti-discrimination provision in Côte d'Ivoire's new constitution, promulgated in January 2017, does not include protection against discrimination on grounds of sexual orientation. Incidents of discrimination against lesbian, gay, bisexual, and transgender (LGBT) persons, including physical assaults, are common.* » Source: HRW – Human Rights Watch, World Report 2018 - Côte d'Ivoire, 18 January 2018: [www.ecoi.net/en/document/1422431.html](http://www.ecoi.net/en/document/1422431.html).

OFPRA, 7 décembre 2019 :

*« La Côte d'Ivoire n'a pas de loi pénalisant l'homosexualité. Un nouveau code pénal a été adopté le 26 juin 2019 dans lequel a été supprimée la mention d'un acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe », présente dans la précédente version de l'article 360 du code pénal.*

*Désormais, le même article dispose : « Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 000 à 5 000 000 378 de FCFA, quiconque attente aux moeurs en excitant, favorisant ou facilitant la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de l'âge de 18 ans ».*

13.2. Attitude des autorités et accès à la justice

Les pouvoirs publics ivoiriens ont mis en place des initiatives permettant un meilleur dialogue avec les associations de défense des droits LGBTI avec pour objectif de faciliter l'accès à la justice pour les victimes. Un membre d'Alternative Côte d'Ivoire (ACI) explique qu'il y a eu une « dynamisation des actions de renforcement de capacité des magistrats, des corps habillés et du personnel de santé » sous l'impulsion de financements du Fonds mondial de lutte contre le sida, « qui prévoit un grand volet lié aux droits humains ».

Les acteurs associatifs rencontrés lors de la mission (Secours Social, ACI, Ombres et Lumières) saluent tous le déploiement dans les commissariats et les centres de santé publics de points focaux chargés des violences basées sur le genre (VBG). Réunis au sein de plateformes, ces derniers sont sensibilisés aux problématiques des VBG par les acteurs associatifs et formés spécifiquement pour traiter ces affaires. [...]

Interrogé sur la question, un représentant d'une association de défense des droits humains rappelle que **les personnes LGBTI font encore face à des refus de soins ou à des refus d'assistance de la part des agents de police. Ces discriminations de la part de fonctionnaires poussent les victimes à dissimuler la nature homophobe de leur agression, à cacher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre pour accéder aux services de l'Etat. Face à ces difficultés, Ombres et Lumières rappelle que le problème, c'est d'avoir le courage d'aller voir la police** ». [...]

**La persistance de comportements hostiles de la part des autorités freine l'accès aux droits des personnes LGBTI. Les ONG Secours Social, ACI, et Ombres et Lumières relèvent qu'à ce jour, aucune plainte pour agression homophobe ou transphobe n'a abouti à une condamnation. Une source diplomatique confirme que « cette communauté n'est pas bien traitée par la police et le système judiciaire ».**

En définitive, un membre d'une ONG de défense des droits humains évoque une situation où « il n'y a pas de discrimination généralisée par les autorités, mais un manque de réactivité ».

### 13.3. Perception sociale

Pour certaines personnes LGBTI persécutées dans d'autres pays de la sous-région, la Côte d'Ivoire est, selon une source diplomatique, vue comme un pays de refuge. ACI confirme l'existence et la fréquence de cette « mobilité subie » de la part de ressortissants d'Etats voisins qui cherchent à se protéger en s'installant à Abidjan. Cependant, les défenseurs des droits humains rencontrés lors de la mission précisent que ce mouvement migratoire ne doit pas faire croire à une acceptation des personnes LGBTI au sein de la société ivoirienne. A cet égard, **un membre d'une ONG de défense des droits humains souligne leur vulnérabilité : « En termes de VBG, le groupe de population qui peut être la cible d'agressions ou se sentir légitimement en insécurité, ce sont les LGBTI ».**

#### 13.3.1. Violences physiques et abus

**ACI rappelle que les perceptions sociales et culturelles rendent la réalité sur le terrain difficile à gérer et dénonce beaucoup de violences physiques et morales basées sur le genre** ».

Il convient toutefois de rappeler que la mission n'a pas pu obtenir de données statistiques fiables sur l'ensemble du territoire permettant de prendre la mesure du nombre d'agressions

homophobes et donc du degré d'hostilité de la société ivoirienne à l'encontre des personnes LGBTI. **Une source diplomatique fait part des mêmes difficultés : La police et le ministère de la justice ont très peu de chiffres au sujet des violences homophobes, et les associations ne font pas vraiment de veille systématique ».**

Les entretiens avec les défenseurs des droits des personnes LGBTI ont en effet révélé des initiatives individuelles ou locales sans pouvoir dresser un tableau à l'échelle du pays. Ombres et Lumières explique disposer d'un système d'alerte de ses membres par téléphone et sur les réseaux sociaux et l'ONG Secours Social a recensé neuf agressions à Bouaké entre juin 2019 - date de la mise en place de son système de suivi – et novembre 2019. Un membre d'ACI, quant à lui, fait part de sept cas de violences « recensés et validés par l'observatoire national sur le VIH pour les droits humains et les violences basées sur le genre qui est financé par le Fonds mondial et qui travaille sur les 39 districts où le Fonds mondial finance des activités. ». Un autre indicateur a été livré à la délégation par la même structure qui a recensé 35 titres de presse hostiles à la question de l'homosexualité entre 2014 et 2015. ACI évoque le succès de ses actions de plaidoyer à destination des médias ivoiriens, qui ont cessé de stigmatiser la communauté LGBTI, mais déplore toutefois la persistance de campagnes de dénonciations sur les réseaux sociaux. [...]

Plus récemment, en 2017, l'ambassade américaine a publié des photographies d'Ivoiriens venus apporter leur soutien aux victimes de la fusillade perpétrée dans une boîte de nuit LGBTI à Orlando. En réaction, ACI évoque l'extrême violence dont ont été victimes les personnes identifiées, qui ont « été battues, pratiquement à mort ». **De même, cette ONG évoque un autre cas de violence en novembre 2018 : à la suite d'une activité de sensibilisation sur la thématique LGBTI menée à l'espace américain de l'université de Cocody, deux transgenres et un homosexuel ont été « frappés et lynchés par des étudiants ».**

Dans ce contexte, les personnes transgenres sont particulièrement vulnérables. Ombres et lumières évoque une agression dans la commune de Yopougon : « Il y a un fumoir. Une jeune transsexuelle s'est faite agresser, ils ont saccagé chez elle. On a essayé de poursuivre l'affaire mais elle n'a pas voulu, elle ne veut pas poursuivre faute de moyens pour prendre une maison ailleurs ». [...]

### 13.3.2. Le cercle familial

D'après les ONG de défense des droits LGBTI rencontrées lors de la mission, s'il arrive que des personnes de la communauté parviennent à s'affirmer tout en bénéficiant du soutien de leurs proches, **dans la majorité des cas, elles sont rejetées par leur cercle familial. Ce rejet peut se matérialiser par un ostracisme, une exclusion du domicile familial ou des violences morales ou physiques. Il arrive même régulièrement que les parents informent le reste de la famille élargie de l'homosexualité de leur enfant, afin que celui-ci soit effectivement rejeté par l'intégralité de la famille et qu'il n'y ait plus de risque de « dés-honneur ».**

L'hostilité des membres de la famille, qui doit être considérée comme le premier cercle dans lequel s'expriment les violences homophobes, pousse les personnes LGBTI à adopter **des stratégies de dissimulation de leur orientation sexuelle**. Une personne rencontrée au Secours social à Bouaké témoigne : « Pour les hommes, pour se cacher, on décide de se marier

arrivé à un certain âge [...] Quand on n'est pas marié, on est encore sous la tutelle de la famille ».

Les croyances religieuses peuvent avoir un impact sur le degré de violence de la réaction des parents au moment de la découverte de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de leur enfant. A ce titre, **les personnes LGBTI rencontrées pointent systématiquement du doigt les difficultés rencontrées dans les familles rigoristes, quelle que soit leur confession.**

ACI évoque en outre le développement d'une nouvelle pratique dans les familles évangélistes. **Depuis 2014, de jeunes personnes LGBTI sont placées dans des camps de prières avec, pour les familles, l'objectif de faire cesser tout comportement considéré comme déviant. L'internement dans ces camps peut aller jusqu'à six mois en fonction de l'attitude de la victime. [...]**

Toujours selon ACI, l'Association des religieux contre le sida et autres pandémies (ARSIP) lutte contre ces traitements inhumains et dégradants imposés aux personnes atteintes du VIH.

Enfin, Ombres et Lumières rappelle que les pratiques d'exclusion concernent tous les milieux sociaux : « Dans les milieux moins nantis, ce sont des quartiers ouverts, ça se sait automatiquement et les gens parlent. Mais au contraire, les familles plus aisées tiennent à leur image et peuvent donc réagir plus violemment ».

### 13.3.3. Discriminations et précarité

**Au-delà du noyau familial, les discriminations pèsent sur les conditions d'existence des personnes homosexuelles et le communautarisme rend difficile l'intégration dans un nouveau quartier pour une personne en rupture familiale.**

A cet égard, Secours social évoque une pression plus forte en dehors d'Abidjan : « **A Bouaké, ce n'est pas pareil qu'à Abidjan. Ici, on ne peut pas s'affirmer. Tout le monde se connaît. On sait qui est le fils de qui. Ici, on doit se cacher davantage. Les violences émanent de tout le monde.** ». A titre d'exemple, un autre jeune homme rencontré au siège de Secours social à Bouaké évoque les discriminations vécues en termes d'accès au logement : « **J'habitais à Yamoussoukro, et les gens ont su [mon orientation sexuelle]. On m'a doublé le loyer de la maison puis on m'a coupé l'eau et j'ai ensuite dû quitter la cour et je suis venu à Bouaké.** ».

Les associations avec lesquelles la délégation a pu échanger décrivent comment, **dans un contexte de précarité matérielle, le rejet par leurs proches place les personnes LGBTI en situation d'extrême vulnérabilité. Pour survivre, faute de moyens financiers, les homosexuels et transgenres en rupture familiale sont contraints de s'installer dans des quartiers précaires où les loyers sont plus accessibles. Sur place, ils doivent également faire face à un voisinage hostile. [...]**

**Ces parcours d'exclusion contraignent de nombreuses personnes LGBTI à la prostitution pour survivre.** Un représentant du Secours social de Bouaké dénonce les conséquences du rejet par les parents de leurs enfants LGBTI qui pousse de nombreux jeunes passés par le centre à partir pour Abidjan, où ils sont contraints de se prostituer pour subvenir à leurs besoins. [...]

#### 14.4 Les associations de défense des droits LGBTI

**Pour les personnes LGBTI isolées, les associations se révèlent être un soutien et un refuge. Les ONG disposent d'un siège, comme le Secours social à Bouaké, ou ACI à Abidjan, permettent aux personnes de la communauté de s'y rencontrer tant de manière informelle que dans le cadre d'activités organisées.**

**Les ONG rencontrées disent tenter d'aider au mieux les personnes vulnérables à se loger mais aucune ne dispose aujourd'hui des moyens matériels pour mettre en place un centre d'accueil. [...]**

**Concernant le tissu associatif LGBTI, une source diplomatique évoque la récente multiplication du nombre d'ONG spécialisées dans la défense des droits des personnes LGBTI. Cet interlocuteur souligne « des dissonances au sein de la communauté LGBT en raison de la concurrence pour les fonds d'aide au développement et notamment le Fonds sida ».**

**ACI dénombre aujourd'hui 23 associations dans le secteur et déplore un effet d'aubaine, en comparant ces nouvelles structures à « des agences de voyages qui se battent pour des voyages en Europe ». »** Source: Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire du 25 novembre 2019 au 7 décembre 2019, 7 décembre 2019, p.103-108: [www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/ofpra\\_cnda\\_cote\\_divoire\\_rapport\\_de\\_mission\\_en\\_republique\\_de\\_cote\\_divoire\\_du\\_25\\_novembre\\_au\\_7\\_decembre\\_2019.pdf](http://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/ofpra_cnda_cote_divoire_rapport_de_mission_en_republique_de_cote_divoire_du_25_novembre_au_7_decembre_2019.pdf).

Réseau juridique canadien VIH/SIDA, juin 2010 :

**« Les « attentats à la pudeur » sont sanctionnés (qu'ils aient lieu avec ou sans violence : articles 355 à 357 du même Code pénal), mais un article condamne spécifiquement les attentats à la pudeur avec un mineur de même sexe que celui de l'auteur. Selon l'article 358 du Code pénal du 31 Août 1981 « Est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 10 000 à 100 000 francs [environ CAN\$20 et 202] quiconque commet un acte impudique ou contre nature avec un mineur de son sexe âgé de plus de quinze ans et de moins de dix-huit ans. » Même si l'interdiction de l'homosexualité n'est pas formelle en Côte d'Ivoire, le fait que certains articles y fassent référence pourrait inciter les forces de l'ordre à les mobiliser pour des situations qui pourtant ne sont pas celles correspondant au texte : « L'absence de loi nous permet de vivre librement, mais tu peux être poursuivi pour d'autres motifs comme atteinte aux bonnes mœurs, etc. » (B., 27 ans, en couple avec un homme, Côte d'Ivoire). »** Source : Réseau juridique canadien VIH/sida. Alain Legrand, Yves Bomb, Michel Bourrelly et Nicolas Lorente, sous la direction d'Alice Nkom, Droit des HRSH en Afrique francophone et lutte contre le sida : l'hypocrisie de certains États, Revue VIH/sida, droit et politiques, Vol. 14, No. 3, juin 2010 : [www.aidslaw.ca/site/msm-law-in-francophone-africa-and-the-fight-against-aids-the-hypocrisy-of-certain-countries-hiv-aids-policy-law-review-143/?lang=fr](http://www.aidslaw.ca/site/msm-law-in-francophone-africa-and-the-fight-against-aids-the-hypocrisy-of-certain-countries-hiv-aids-policy-law-review-143/?lang=fr).

Reuters, 22 mars 2017:

**« Ivory Coast is one of a minority of African countries - around 20 of the 54 nations on the continent - which do not explicitly criminalize homosexuality or same-sex acts.**

**Yet the recent jailing of two gay men for three months - under a public indecency law that carries a harsher prison sentence for “an indecent or unnatural act with a person of the same sex” - has sent shivers through the LGBTI community. [...]**

*Rights activists say Ministry of Justice officials are considering changing the public indecency law so that it no longer singles out homosexual acts or relations.*

*However much more needs to be done to change Ivorians' attitudes - with some still suspicious of or hostile toward sexual minorities, campaigners say. [...]*

*Home to gay bars, gay rights groups, and even an annual cross-dressing beauty pageant, Abidjan is considered a refuge for LGBTI people, both within the country and across the region. [...]*

*Despite its tolerant reputation, **sexual minorities and even LGBTI organizations in Abidjan are prey to abuse, harassment and violence, with little legal protection**, several activists said. [...]*

**“Most people are reluctant to publicly display their sexuality exactly because of the difficulties associated with the daily lives of [LGBTI] persons,”** said Alexis Ouattara, president of the civil society group Lesbian Life Association. » Source: Reuters, Jailing of gay Ivorian men stokes fears in LGBT safe haven, 22 mars 2017: [www.reuters.com/article/us-ivorycoast-gay/jailing-of-gay-ivorian-men-stokes-fears-in-lgbt-safe-haven-idUSKBN16T1AI](http://www.reuters.com/article/us-ivorycoast-gay/jailing-of-gay-ivorian-men-stokes-fears-in-lgbt-safe-haven-idUSKBN16T1AI).

SciDev.net, 3 février 2021:

*« Une étude vient de réaliser une cartographie des centres de santé mentale non conventionnels en Côte d'Ivoire.*

*Les résultats de cette enquête, menée sur une période de douze mois par le Programme national de santé mentale (PNSM), ont été présentés le 21 janvier 2021 lors d'un atelier de restitution à l'université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké, dans le centre du pays.*

**Ainsi, l'on dénombre en Côte d'Ivoire 541 structures non conventionnelles spécialisées en santé mentale, contre seulement 35 établissements conventionnels.**

**Ces 541 structures non conventionnelles sont composées de 326 camps de prière chrétiens, 127 centres de guérison traditionnels, 29 centres roqya (centre ésotérique musulman) et 59 centres de phytothérapie.**

*Pour Médard Koua Asseman, le directeur de l'hôpital psychiatrique de Bouaké, principal acteur de cette étude, ces chiffres montrent l'importance de ces structures en Côte d'Ivoire. « Ça veut dire qu'on ne peut pas organiser la prise en charge des malades en occultant cette réalité », estime-t-il.*

*Le coordonnateur du programme national de santé mentale, Jean-Marie Yéo Ténéna trouve pour sa part qu'il est nécessaire de mettre en place un encadrement des acteurs qui y exercent, de sorte à en faire des relais communautaires.*

*Une idée bien accueillie aussi bien par les praticiens des centres de santé mentale conventionnels que par ceux des structures non conventionnelles. Le psychiatre et psychothérapeute Adama Koné de l'hôpital psychiatrique de Bingerville, non loin d'Abidjan, estime que « c'est une très belle initiative qui ouvre la porte d'une collaboration entre les deux sciences ».*

*« Ce sont deux sciences différentes qui n'ont pas les mêmes fondements. Nous, on a des disciplines qui nous aident à comprendre les pathologies et d'autres qui nous aident à trouver des médicaments. De leur côté, ils ont leur science, leurs moyens diagnostiques, leurs moyens thérapeutiques que nous ne connaissons pas », explique le médecin.*

*Au passage, ce dernier rappelle par exemple que la médecine conventionnelle préfère parler de rémission puisqu'il s'agit pour la plupart de pathologie chronique, alors que les guérisseurs traditionnels prétendent les guérir.*

*« On pourra voir ensemble dans quelles pathologies ils sont efficaces, et dans lesquelles ils ne sont pas efficaces de sorte à aboutir à des traitements complémentaires, bien que séparés », renchérit Adama Koné.*

***Kroa Ehoulé, le coordonnateur du programme national de promotion de la médecine traditionnelle, est favorable à une fréquentation à la fois des structures de médecine moderne et celles de médecine traditionnelle par les patients pour une meilleure prise en charge.***

*« Les médicaments existent, certaines pratiques culturelles existent, il faut aller dans le sens de la collaboration », insiste-t-il.*

*En effet, renchérit Adama Koné, « les tradi-praticiens sont plus proches des populations. Celles-ci retrouvent leurs valeurs culturelles dans les centres non conventionnels. Souvent, elles ne se retrouvent pas dans nos explications ».*

*L'espoir que nourrissent les uns et les autres et que cette collaboration débouche sur la réduction des itinéraires thérapeutiques souvent très longs pour les personnes souffrant de maladie mentale.*

*Toutefois, une certaine incertitude existe au sujet du cadre dans lequel cette collaboration pourrait se faire. Car, certains acteurs non conventionnels tels que les centres à caractère religieux sont encore considérés comme pratiquant du charlatanisme, une activité réprimée par le code pénal ivoirien (section 9 article 205).*

***Autre préoccupation : les centres non conventionnels se démarquent quelquefois par des actes de maltraitance sur les patients ; ce qui embarrasse les acteurs de la médecine moderne.***

***En effet, il est fréquent de voir dans des centres non conventionnels des malades enchaînés, contraints au jeûne, donc privés de nourriture, ou encore battus ou immobilisés par des manières jugées inhumaines.***

*C'est pourquoi, l'une des conditions d'une bonne collaboration serait, selon les praticiens, le respect des droits des malades mentaux.*

« Il faut donc définir un cadre légal de collaboration pour que des médecins ne se retrouvent pas poursuivis par la justice pour avoir travaillé avec un praticien non conventionnel ou pour l'avoir conseillé à un patient », suggère Adama Koné.

**En outre, les praticiens plaident pour la multiplication des centres conventionnels pour rapprocher l'hôpital des populations, mais surtout pour un développement de la psychiatrie communautaire.**

« **Plutôt que les malades viennent vers nous, c'est nous qui devons aller vers eux, car la particularité du malade mental est qu'il ne peut pas demander un traitement pour lui-même, mais il faut plutôt que des bonnes volontés le fassent pour lui** », fait observer Adama Koné.

En attendant la mise en place de cette collaboration, la seconde phase de l'enquête du projet de cartographie des centres de santé mentale non conventionnels en Côte d'Ivoire est prévue au deuxième trimestre de l'année 2021. Elle se vaudra, cette fois-ci, plus approfondie et plus détaillée sur divers indicateurs, à l'instar des droits des patients, pour une pratique de soins plus humanisée. » Source: SciDev.Net, Santé mentale : La Côte d'Ivoire mise sur la complémentarité dans la prise en charge, 3 février 2021: [www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/sante-mentale-la-cote-divoire-mise-sur-la-complementarite-dans-la-prise-en-charge/](http://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/sante-mentale-la-cote-divoire-mise-sur-la-complementarite-dans-la-prise-en-charge/).

The Guardian, 26 janvier 2017:

« **Authorities in the Ivory Coast have refused to explain why two gay men were arrested and jailed in a country that does not criminalise same-sex acts, and is widely regarded as a beacon of tolerance for sexual minorities.**

Yann, 31, and Abdoul, 19, are openly gay but deny any romantic relationship. They were arrested in October in a village in southwestern Ivory Coast, apparently for "public indecency".

Though prosecutors have declined to confirm the charge against them, **activists say if the indecency law was used** it would be the first known instance of the provision being used to jail gay people in the country. [...]

Last year, several gay men were beaten and forced to leave their homes after the US embassy in Abidjan posted a photo of them signing a condolence book for victims of the nightclub shooting in Orlando, Florida. » Source: The Guardian, Ivory Coast officials refuse to explain why two gay men were jailed, 26 janvier 2017 : <https://www.theguardian.com/world/2017/jan/26/ivory-coast-officials-refuse-explain-gay-men-jailed-same-sex-relationships>.

The Upstream Journal, juin 2017 :

«Les associations qui luttent pour le droit des minorités sexuelles se comptent sur les doigts de la main en Côte d'Ivoire, et leur quotidien n'est pas toujours rose. **En 2014, les locaux d'Alternative [Côte d'Ivoire], situés à Abidjan, ont été saccagés par plusieurs riverains, et ce de manière préméditée et coordonnée.**

«Aujourd'hui nous sommes en justice avec les riverains», indique M. Njaboué. Toutefois, deux ans après ce tragique événement, «aucune action concrète n'est encore menée par la justice ivoirienne» comme l'indique le rapport de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme.

La justice n'est pas la seule institution étatique lente à réagir face à ces actes haineux. Lors de l'attaque du siège de l'organisation, les forces de l'ordre avaient «rechigné à intervenir» bien que le commissariat le plus proche se situait à une dizaine de minutes. **Ce sont l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Centre de commandement des opérations (CCDO) qui ont par la suite sécurisé les locaux pendant deux mois. [...]**

«Aujourd'hui j'étais en mission dans des villes où nos activités se déroulent, et j'étais surpris d'entendre des homosexuels qui sont encore frappés ou insultés ou menacés. Par exemple, on m'a appris un cas à Bonoua en décembre, d'un jeune qui a été frappé et presque violé, car il était efféminé. En décembre 2015, il y a un jeune qui s'est suicidé, de 23 ans, car sa famille l'a rejeté» témoigne M. Njaboué. [...]

Cette crainte de se dévoiler persiste toujours. «L'année dernière près d'Abidjan, il y a un jeune qui a été chassé de la communauté musulmane car soupçonné d'activités homosexuelles. Et il vit maintenant caché à Abidjan», raconte Philippe Njaboué.

**L'année dernière, six jeunes de la communauté LGBT avaient été conviés à l'ambassade des États-Unis en Côte d'Ivoire pour rendre hommage aux victimes de la tuerie d'Orlando qui avait fait 50 morts et 53 blessés dans une boîte de nuit gay de la ville. La photo de ces jeunes postée sur le site web de l'ambassade avec comme légende «membres de la communauté LGBTI» (LGBT et Intersexes, ndla) avait fait le tour des réseaux sociaux. Résultat: deux de ces jeunes avaient été victimes de violence par une foule hostile, et quatre d'entre eux ont dû quitter leur foyer sous la pression de pairs et de leur famille qui ignoraient jusque-là qu'ils étaient gays. [...]**

**Descentes, arrestations arbitraires, violences physiques en garde à vue, discriminations, accusations de prostitution envers les personnes efféminées ou travestis, telle est l'attitude des forces de l'ordre vis-à-vis des personnes LGBTQ rapportée par les associations.**

**En octobre 2016, c'est l'arrestation et l'emprisonnement pour homosexualité de deux amants à Sassandra, Yann, 31 ans, et Abdoul, 19 ans, qui a provoqué la stupeur et l'indignation des associations et des médias internationaux. C'était une première pour le pays qui n'a pas, rappelons-le, de loi explicite criminalisant l'homosexualité. [...]** »

Source : The Upstream Journal, La Côte d'Ivoire, un pays « gay-friendly », juin 2017 : [www.upstreamjournal.org/cote-divoire-gay-friendly/](http://www.upstreamjournal.org/cote-divoire-gay-friendly/).

USDOS, 30 mars 2021:

« Significant reported human rights issues included: forced temporary disappearance by the government; harsh and life-threatening prison conditions; arbitrary arrest or detention by security forces; political prisoners or detainees; politically motivated reprisal against individuals located outside the country; serious problems with the independence of the judiciary; serious restrictions on free expression and the press; substantial interference with the rights of peaceful assembly and association; **lack of investigation and accountability for violence against**

women and girls; and crimes involving violence against lesbian, gay, bisexual, transgender, and intersex persons.[...]

**Homosexuality is not criminalized, but public heterosexual and same-sex intimate activity is subject to conviction as a form of public indecency that carries a penalty of up to two years' imprisonment. In July 2019 the government made minor changes to the law, but human rights organizations reported the changes did not prevent tacit discrimination based on sexual orientation or gender identity.**

**Human rights organizations reported the lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex (LGBTI) community continued to face discrimination and violence. Authorities were at times slow and ineffective in their response to societal violence targeting the LGBTI community. Further, LGBTI persons often did not report violence committed or threatened against them, including assault or homicide, because they did not believe authorities would take their complaints seriously. LGBTI community members reported being evicted from their homes by landlords or by their own families. Familial rejection of LGBTI youth often caused them to become homeless and drop out of school. Members of the LGBTI community reported discrimination in access to health care.**

**In February a gay man was reportedly severely beaten by family members after presenting his long-term partner publicly at his birthday party. The next day, his uncle told him he would not let his homosexuality tarnish the family's image and instructed relatives to beat or kill him. After his relatives beat the man, neighbors sheltered him and took him to a health center for treatment. He then took refuge in a church, but congregants demanded the pastor expel him. Information regarding authorities' response to this incident was not readily available.[...]**

*The constitution provides for equal access to public or private employment and prohibits any discrimination in access to or in the pursuit of employment on the basis of sex, ethnicity, or political, religious, or philosophical opinions.*

**The law does not prohibit discrimination based on sexual orientation.** *The law specifically prohibits workplace discrimination based on HIV/AIDS status but does not address other communicable diseases. The law includes provisions to promote access to employment for persons with disabilities: it stipulates that employers must reserve a quota of jobs for qualified applicants, but does not provide penalties for employment discrimination.*

**The government did not effectively enforce its antidiscrimination laws. Penalties were commensurate with those for comparable crimes. Human rights organizations continued to report discrimination with respect to gender, nationality, disability, and sexual orientation and gender identity.»** Source: US Department of State (USDOS), 2020 Country Reports on Human Rights Practices: Côte d'Ivoire, 30 mars 2021: [www.ecoi.net/en/document/2048151.html](http://www.ecoi.net/en/document/2048151.html).

USDOS, 13 mars 2019:

**« Law enforcement authorities were at times slow and ineffective in their response to societal violence targeting the lesbian, gay, bisexual, transgender, and intersex (LGBTI) community. Two members of the transgender community were killed in Abidjan, one in**

**February and the other in May; in one case a person was arrested, then released, and for the other, no one had been arrested by year's end. Members of the LGBTI community reported that police rarely investigated violence against LGBTI persons. Human rights organizations reported that LGBTI persons who were attacked seldom reported the crime to police, due to fear of revenge and further abuse, as well as discrimination upon revealing their sexual orientation. Paying the authorities was often required for them to conduct investigations. Societal discrimination and violence against the LGBTI community were problems. Human rights groups continued to report that LGBTI community members were evicted from their homes by landlords or their families. They reported several instances of LGBTI persons being beaten or blackmailed by neighborhood thugs. Security forces sometimes tried to humiliate members of the transgender community by forcing them to undress in public.** » Source: USDOS – US Department of State: Country Report on Human Rights Practices 2018 - Côte d'Ivoire, 13 March 2019: [www.ecoi.net/en/document/2004148.html](http://www.ecoi.net/en/document/2004148.html).

VOA Afrique, 9 octobre 2019:

*« Longtemps stigmatisés en raison de leur orientation sexuelle, les LGBT aperçoivent une lueur d'espoir. Briser les tabous et la discrimination autour de leur personne, c'est la lutte engagée par certaines organisations non gouvernementales du pays.*

**Même si aucune loi n'interdit l'homosexualité, les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transsexuels sont marginalisés et victimes de violence de tous genres.**

**Youssef est homosexuel, pour cette raison, il a été expulsé de la maison qu'il loue.**

**"Voir des gens efféminés qui viennent chez toi à la maison, dans une cour musulmane, des femmes qui marchent comme des garçons, ça soulève beaucoup de questions. Le propriétaire de la cour m'a dit qu'il ne veut pas voir ce genre de personne chez lui. Il m'a donné trois mois, mais pendant ces trois mois, je n'avais plus accès ni au courant ni à l'eau", raconte-t-il, non sans émotion.**

**Lui se fait appeler Rosé Fecha, il est bisexuel. Pour éviter la haine et la furie des homophobes, il a décidé de cacher son appartenance sexuelle.**

*Il s'explique : "je suis chrétien. J'ai essayé de camoufler mon vrai comportement. Mais c'est tout récemment que ma photo s'est retrouvée sur les réseaux sociaux. Si tu veux parler ou t'expliquer, ça va rentrer dans des choses que toi-même, tu ne pourras pas contrôler. Donc j'ai préféré me taire sur le sujet".*

**Défendre les droits des personnes LGBT, c'est la mission que s'est assignée l'ONG Action Secours Social. Une organisation qui ambitionne rétablir les LGBT dans leurs droits, mais également lutter contre le VIH/SIDA chez ces personnes. Lucien Lagô en est le responsable.**

**D'un air triste, il avoue : "souvent quand tu entends parler d'un LGBT, c'est touchant. Ils sont traités de malades, de maudits. Ils sont traités de tout, or, c'est des êtres humains. Ce sont des personnes très vulnérables. Coté santé, c'est des personnes qui ont peur**

***d'aller dans les centres de santé. Or, le taux de VIH dans cette communauté est plus élevé vu le rejet".***

*Toujours selon Lucien Lagô, les actions de sensibilisation menées auprès des religieux commencent à porter fruits.*

*"On a essayé de croiser des imams, faire des plaidoyers avec eux. Ce n'était pas facile. Mais après cela, ces imams ont compris beaucoup de choses. Ils ont commencé à accepter. Les personnes qu'on déteste tellement, qu'on maudit chaque jour, ce sont nos enfants".*

***Plusieurs cas de violence envers les LGBT ont été enregistrés à Bouaké. Le dernier en date remonte au mois de mars 2019. Un jeune gay a subi une attaque à la machette. Par peur, il a décidé de garder le silence sans jamais porter plainte contre ses agresseurs.***

» Source: Voice of America (VOA) Afrique, Côte d'Ivoire: Des voix s'élèvent contre la stigmatisation des LGBT, 9 octobre 2019: [www.voafrique.com/a/des-voix-s-%C3%A9l%C3%A8vent-contre-la-stigmatisation-des-lgbt/5116982.html](http://www.voafrique.com/a/des-voix-s-%C3%A9l%C3%A8vent-contre-la-stigmatisation-des-lgbt/5116982.html).

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faîtière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Côte d'Ivoire ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous [www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine](http://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine).

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter](http://www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter).